

RESOLUTION SUR LE BURUNDI

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-et-unième session ordinaire du 23 au 27 Janvier 1995 à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Burundi contenu dans le document CM/1861,

Ayant pris note des efforts déployés par les forces politiques et la Société Civile au Burundi en vue de redynamiser les institutions de l'Etat,

Ayant entendu la déclaration du Ministre des Relations extérieures et de la Coopération du Burundi et se félicitant des progrès réalisés, à savoir la signature de la Convention de Gouvernement, le 10 septembre 1994, l'élection de S.E.M Sylvestre NTIBATUNGANYA, Président de la République, la formation d'un Gouvernement de coalition et la création d'autres institutions de l'Etat,

Saluant les efforts déployés par l'OUA en vue d'aider au rétablissement de la paix, de la confiance et de la stabilité au Burundi,

Exprimant sa préoccupation devant la situation d'incertitude persistante qui prévaut au Burundi, principalement du fait des activités de bandes armées, et les assassinats organisés par certains groupes extrémistes, ainsi que devant la situation alarmante des personnes déplacées à l'intérieur du Burundi et la situation des réfugiés burundais dans les pays voisins,

Rappelant la décision prise par l'Organe Central du Mécanisme pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits de renouveler le mandat de la MIOB pour une période de trois mois, à compter du 17 décembre 1994,

Pleinement conscient de la nécessité d'une présence de l'OUA au Burundi en vue d'aider le Burundi dans ses efforts pour recouvrer la paix, et la réconciliation nationale et pour s'atteler à la reconstruction,

1. **PREND NOTE** du Rapport du Secrétaire Général sur la situation au Burundi ;
2. **SE FELICITE** des progrès réalisés dans le processus de paix au Burundi ;
3. **REND HOMMAGE** au rôle du Président en exercice de l'OUA et **FELICITE** le Secrétaire Général de l'OUA pour les efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale au Burundi ;
4. **EXPRIME** sa gratitude aux pays qui ont envoyé des troupes au Burundi et **SE FELICITE** de l'arrivée au Burundi d'officiers supplémentaires de Guinée, du Burkina Faso, du Mali et du Niger en vue de renforcer la composante militaire de la MIOB ;
5. **EXPRIME** sa reconnaissance au Secrétaire Général de l'OUA pour le rôle actif joué par la MIOB et lui apporte son soutien dans la poursuite des activités susceptibles de ramener la paix, la confiance et la stabilité au Burundi ;
6. **EXPRIME** sa profonde gratitude aux Etats membres de l'OUA ainsi qu'à la communauté internationale, en particulier les Etats qui ont fourni ou promis de fournir leur assistance à la mise en place et aux opérations de la MIOB ;
7. **FELICITE** les gouvernements et les peuples des pays de la sous-région pour leur contribution à la recherche de solutions à la crise et pour l'asile et l'assistance qu'ils ont accordés aux réfugiés provenant du Burundi ainsi que le HCR, le CICR et les organisations non-gouvernementales pour l'assistance humanitaire qu'ils ont fournie aux personnes déplacées et aux réfugiés ;
8. **REITERE SON APPEL** pour une assistance humanitaire urgente et accrue aux personnes déplacées au Burundi et aux réfugiés burundais dans les pays voisins ;

9. **ENCOURAGE** les forces politiques, la société civile et le peuple burundais tout entier à faire preuve de sagesse et de tolérance en vue d'assurer le succès du processus du retour à la paix et la sécurité au bénéfice de tous ;
10. **CONDAMNE** les groupes extrémistes de tous bords et **LANCE UN APPEL** à la communauté internationale en vue d'apporter sa coopération au processus d'enquêtes sur le putsch du 21 octobre 1993 et les massacres qui ont suivi ;
11. **DEMANDE** au Secrétaire Général de l'OUA de suivre la situation au Burundi et de faire rapport sur la situation ainsi que sur les activités de la MIOB à la prochaine session du Conseil.